

Érigée en « grande cause nationale » par le Président de la République, l'égalité des femmes et des hommes est une préoccupation majeure en France. La réalisation de cet objectif passe d'abord par la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, dont le harcèlement, la traite des femmes et des filles et les mutilations sexuelles féminines auxquelles font référence les résolutions, 73/148, 73/146 et 73/149 de l'Assemblée générale des Nations Unies. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre depuis 2018 à titre national et au plan international pour combattre toutes les formes de violences envers les femmes et les filles. La France a déployé des efforts importants pour que ces mesures soient maintenues, voire renforcées en cette période de crise sanitaire liée au Covid-19.

1. L'engagement de la France pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (73/148)

a) Mesures adoptées pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles

- **Au niveau national, la France a adopté des nouvelles mesures en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.** Avec la loi du 3 août 2018, la France est devenue le premier pays au monde à verbaliser le harcèlement de rue. Cette loi a permis d'allonger le délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineurs, de renforcer la lutte contre les nouvelles formes d'agressions (cyberharcèlement, upskirting, drogue du viol) et de mieux sanctionner leurs agresseurs. La France a également adopté en 2018 sa troisième Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette stratégie, qui s'étend de 2018 à 2022, définit des priorités sectorielles pour l'action extérieure de la France. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles constitue l'une de ses priorités, avec l'objectif de « garantir le libre et égal accès des femmes et des filles aux droits et à la justice, et à la protection contre toutes les formes de violence ».

- **La France a fait de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles un axe fort de sa diplomatie féministe.** Depuis 2006, la France porte une résolution biennale avec les Pays-Bas sur l'intensification des efforts pour éliminer les violences fondées sur le genre, dont la dernière, adoptée en 2018, comportait pour la première fois des paragraphes relatifs au harcèlement sexuel. Lors de sa présidence du G7, la France a lancé une campagne active de promotion de la Convention d'Istanbul en appelant l'ensemble des Etats du Conseil de l'Europe et des Etats tiers à la ratifier et à la mettre en œuvre. La France a également soutenu la création du Fonds Mondial pour les Survivant(e)s de Violences sexuelles liées aux conflits, créé par les Prix Nobel de la Paix 2018, Denis Mukwege et Nadia Murad, qu'elle soutient à hauteur de 6 millions d'euros sur trois ans. Enfin, la France a notamment organisé un Grenelle contre les violences conjugales qui a abouti à la présentation d'une stratégie nationale en la matière. La création, en 2019, du Prix Simone Veil de la République française pour l'égalité entre les femmes et les hommes a permis de valoriser l'engagement de femmes contre les violences sexistes et sexuelles au Cameroun (Aissa Doumara, lauréate 2019) et en Equateur (Collectif *Vivas Nos Queremos*). Enfin, dans le cadre du Forum Génération Egalité, que la France accueillera au premier semestre 2021, une coalition d'action dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes sera lancée.

- **Dans son aide au développement, la France soutient activement cette priorité sur le terrain également, au travers de partenaires associatifs.** L'Agence Française de Développement (AFD) soutient notamment en République centrafricaine la création d'un centre de prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles et de violences fondées sur le genre. Au Tchad, l'AFD soutient un consortium d'ONG qui facilitent l'accès aux soins (planification familiale, santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente) pour les populations vulnérables et soutiennent la prise en charge de victimes de violences basées sur le genre. Enfin au Rwanda et au Kenya, l'AFD soutient un projet visant à prévenir et traiter les causes profondes de la violence sexuelle envers les enfants avec ou sans handicap et à en atténuer les conséquences.

b) La continuité et le renforcement des dispositifs d'assistance, au cœur de la réponse française à la crise du Covid-19

Dans le contexte des mesures prises pour répondre à la pandémie de COVID-19 qui a touché la France, plusieurs mesures ont été prises pour maintenir l'accessibilité des services essentiels aux victimes de violences sexistes, sexuelles et domestiques :

- **Malgré la fermeture des tribunaux, les affaires de violences conjugales sont traitées par les juridictions en priorité.** Les audiences de comparutions immédiates sont maintenues afin de permettre la répression sans délai des conjoints violents. Les juges aux affaires familiales continuent d'assurer le prononcé des ordonnances de protection. Ce sont des mesures très protectrices qui ont pour objet d'assurer une protection rapide et efficace des victimes de violences, d'organiser la situation matérielle des femmes et les relations avec les enfants après la séparation.

- **Les modes de signalement existants ont été adaptés pour permettre de se signaler durant la période de confinement.** Le 3919, numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de toutes formes de violences géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) a fait l'objet d'un plan de continuité de l'activité en période d'épidémie. En lien avec la plateforme téléphonique Orange, une solution technique a été apportée pour leur permettre d'assurer pleinement le routage des appels au 3919 vers les numéros de smartphones des écoutantes à leur domicile. Durant cette période, la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes a également été active 24h/24 afin de fournir dialogue et assistance avec des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière.

- **De nouveaux modes de signalement ont été mis en place, adapté au contexte de confinement.** Depuis le 1er avril 2020, il est possible d'envoyer un texto d'alerte au 114 pour déclencher l'intervention des forces de l'ordre. Mis en place avec l'appui de l'Ordre national des pharmaciens, un dispositif de signalement en pharmacie pour les femmes et leurs enfants victimes de violences est également mis en place. De plus, une centaine de points d'information éphémères ont été ouverts en partenariat avec les associations locales, les services de l'État et les gestionnaires de centres commerciaux. Enfin, un numéro national « Ne Frappez pas » à destination des auteurs de violences conjugales a été lancé le 6 avril 2020, le premier à être dédié aux hommes violents.

- **Conjointement avec les pouvoirs publics, les acteurs associatifs ont été pleinement mobilisés pour maintenir leur activité durant cette période.** L'association TerraPsy, par exemple, a mis en place un numéro vert proposant un accompagnement en urgence aux personnes rendues psychologiquement vulnérables par le confinement. Un fonds d'un million d'euros a été mis en place par les pouvoirs publics pour permettre aux associations d'aide aux victimes de poursuivre leur action ainsi que pour financer 20 000 nuitées supplémentaires en hébergement ou en hôtel afin de mettre à l'abri en urgence les femmes victimes de violences ainsi que leurs enfants.

2. La France renforce son engagement dans la lutte contre la traite des femmes et des filles, en application de la résolution 73/146

a) La poursuite de l'action française pour traduire les trafiquants en justice et protéger les victimes

- **La France a adopté en octobre 2019 son deuxième plan d'action national contre la traite des êtres humains qui repose sur une approche intégrée de la traite :** prévenir et combattre la traite, protéger et aider les victimes, poursuivre les auteurs et favoriser l'établissement des partenariats en vue de renforcer la coopération et la coordination. (<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/10/2e-Plan-action-traite-etres-humains.pdf>).

- **Les principaux dispositifs nationaux contre la traite des êtres humains ont été renforcés.** Au niveau local, la ligne « Accompagnement Parcours de de sortie de la prostitution », qui s'élève à 2,1 M€, permet de financer l'accompagnement sanitaire et social des personnes en situation de prostitution. Sont également financées au niveau local des actions de prévention et de sensibilisation à la réalité du phénomène prostitutionnel. Par ailleurs, l'agence de recouvrement des avoirs saisis et confisqués dans les affaires criminelles (AGRASC) a mis à disposition une enveloppe de 450 000 € en 2019 qui a permis de financer 7 projets pour favoriser l'insertion professionnelle, renforcer la formation et la sensibilisation des professionnels et amplifier la prévention et la lutte contre la prostitution des mineurs et la traite des êtres humains.

- **Durant la période de confinement liée au COVID-19, la France a poursuivi le contrôle de la bonne application des mesures de prévention et la détection d'éventuels cas de traite des êtres humains.** Plusieurs opérations d'envergure ont été réalisées par le ministère de l'Intérieur, dans des

**AFD – Questionnaire SGNU violences/traite/mutilations
Exemples et projets phares menés à l'international par l'AFD**

1. Les mutilations sexuelles féminines

- Protéger les prochaines générations de l'excision et du mariage précoce –Mali - Burkina et France

Protéger les Prochaines Générations de l'excision et du mariage précoce Mali-Burkina et France

<i>Date de début du projet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Durée du financement</i>	<i>Outil(s) de financement</i>	<i>Montant du financement</i>	<i>Bénéficiaire(s)</i>
2018	Mali- Burkina et France	3 ans	Subvention	619 276€ (AFD) Projet total 1 238 555 €	EQUIPOP

Le projet vise à améliorer les Droits et la Santé Sexuels et Reproductifs (DSSR) des filles et des femmes d'ici 2020 à travers la mobilisation politique et sociale, l'implication des jeunes et de la diaspora en France.

2. La lutte contre la traite des femmes et des filles

- Projet 1 : Prévenir l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme sur l'île de Madagascar

Prévenir l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme sur l'île de Madagascar

<i>Date de début du projet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Durée du financement</i>	<i>Outil(s) de financement</i>	<i>Montant du financement</i>	<i>Bénéficiaire(s)</i>
2016	Madagascar	3 ans	Subvention	209 500 € (AFD) Projet total 419 000 €	ECPAT

Le projet vise à renforcer la prévention des situations d'exploitation sexuelle, l'identification et la réhabilitation des enfants victimes ainsi que la condamnation des abuseurs, en étroite collaboration avec le gouvernement, les autorités locales, les réseaux de protection de l'enfance ainsi que la société civile, les acteurs communautaires et les enfants eux-mêmes.

Le projet prévoit ainsi d'appuyer le développement du code de conduite des entreprises du secteur du tourisme contre l'exploitation sexuelle des enfants et de valoriser ces démarches éthiques auprès des touristes.

En travaillant sur la perception de la prostitution et des violences faites aux femmes et aux filles auprès des hommes, des jeunes et des médias, le projet vise à faire baisser la demande de prostitution avec des mineurs. Le projet prévoit également une amélioration des prises en charge des enfants victimes de traumatisme grâce à la participation au projet d'acteurs de prise en charge, à Tananarive et en province.

- Projet 2 : Protection et réinsertion d'enfants victimes de violences sexuelles

Protection et réinsertion d'enfants victimes de violences sexuelles

<i>Date de début du projet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Durée du financement</i>	<i>Outil(s) de financement</i>	<i>Montant du financement</i>	<i>Bénéficiaire(s)</i>
--------------------------------	---------------------	-----------------------------	--------------------------------	-------------------------------	------------------------

projet					
2016	Philippines	3 ans	Subvention	500 000 € (AFD) Projet total 1 354 641 €	Caméléon
<p>Aux Philippines, 75% des victimes de violences sexuelles recensées depuis 1999 sont des enfants avec une écrasante majorité de filles. Malgré la progression inquiétante des statistiques, il n'y a pas de réelle volonté gouvernementale d'améliorer la situation des jeunes filles.</p> <p>Le projet comprend trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconstruction personnelle de 50 filles (5-17 ans) par an victimes de violences sexuelles accueillies dans 2 Maisons d'Accueil avec la possibilité d'aller à l'école, de réaliser des activités sportives, de recevoir des soins médicaux, psychologiques et une aide juridique lorsqu'elles décident de porter plainte contre leurs agresseurs. - réhabilitation et autonomisation de 60 filles (9-24 ans) par an accompagnées jusqu'à leur réinsertion familiale et/ou insertion professionnelle, en leur offrant un soutien éducatif et l'accès à des formations. - sensibilisation des citoyens aux droits de l'Enfant et mobilisation des acteurs publics et privés afin de réduire les cas d'abus. 					

3. Les violences à l'égard des femmes et des filles

- Projet 1 : Création d'un centre de prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre en République de Centrafrique

Création d'un centre de prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles et VBG en Centrafrique

Date de début du projet	Localisation	Durée du financement	Outil(s) de financement	Montant du financement	Bénéficiaire(s)
2020	Centre-Afrique	4 ans	Subvention	3M€	Fondation Pierre Fabre
<p>L'objectif est de permettre la prise en charge des victimes de violences sexuelles et de violences basées sur le genre à Bangui. Cette prise en charge s'articulera autour des 4 piliers du modèle de « guichet unique » développé par l'hôpital Panzi dirigé par le Dr Mukwege, à Bukavu en République démocratique du Congo, à savoir : un pilier médical, un pilier psychologique, un pilier juridique et un pilier socio-économique.</p>					

- Projet 2 : Accès aux soins et prise en compte des violences basées sur le genre au Tchad

Accès aux soins et la prise en compte des violences basées sur le genre au Tchad

Date de début du projet	Localisation	Durée du financement	Outil(s) de financement	Montant du financement	Bénéficiaire(s)
2018	Tchad	3 ans	Subvention	5M€	ONG : Care, BASE (ONG tchadienne) et Groupe URD

Le projet, porté par le consortium Care, BASE (ONG tchadienne) et Groupe URD, cible deux régions particulièrement vulnérables du Tchad, le Logone Oriental et le Mandoul (zones frontalières du Sud) en raison de la présence de réfugiés et déplacés, d'indicateurs de santé particulièrement alarmants en matière de santé de la reproduction, de santé maternelle et de mutilations sexuelles féminines. Il vise à promouvoir la demande et l'amélioration des services Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et de l'Adolescent (SRMNIA), la planification familiale (PF), la sensibilisation sur les Violences basées sur le genre (VBG) et la prise en charge des victimes.

- Projet 3 : Lutte contre les violences sexuelles faites aux filles et aux garçons, avec ou sans handicap, au Rwanda et au Kenya

Lutte contre la violence sexuelle faite aux filles et aux garçons, avec ou sans handicap, au Rwanda et au Kenya

<i>Date de début du projet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Durée du financement</i>	<i>Outil(s) de financement</i>	<i>Montant du financement</i>	<i>Bénéficiaire(s)</i>
<i>02/2019</i>	<i>Rwanda et Kenya</i>	<i>3 ans</i>	<i>subvention</i>	<i>435 000€ (AFD) Projet total 870 000 €</i>	<i>Humanité et inclusion</i>

Le projet Ubuntu Care vise à prévenir, traiter les causes profondes de la violence sexuelle envers les enfants avec ou sans handicap et à en atténuer les conséquences. Ce programme s'attèlera à renforcer le système de référencement, à former les acteurs communautaires et prestataires de services.

- Projet 4 : Appui au développement économique et social des territoires ruraux de l'Extrême-Nord du Cameroun et à prendre en compte les violences de genre

Projet d'appui au développement économique et social des territoires ruraux de l'Extrême-Nord du Cameroun

<i>Date de début du projet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Durée du financement</i>	<i>Outil(s) de financement</i>	<i>Montant du financement</i>	<i>Bénéficiaire(s)</i>
<i>2020</i>	<i>l'Extrême Nord du Cameroun</i>		<i>Subvention</i>	<i>14 700 000 €</i>	<i>République du Cameroun</i>

Ce programme vise à offrir des opportunités économiques aux jeunes ruraux des communes exposées aux conséquences du conflit de Boko Haram et vise à améliorer les capacités des communes à assurer le développement économique et social de leurs territoires et adapter leurs stratégies de développement économique à la vulnérabilité des femmes et des jeunes, victimes de violences basées sur le genre.